

Charte de la permanence

Une boîte à livre / jeux

Dans la salle de permanence, une boîte à livre est à disposition des élèves.

Les règles sont les suivantes :

- On ne peut prendre un livre / jeu qu'à condition d'en déposer un en échange.
- Si on ne dépose pas de livres / jeux : il est possible d'en emprunter un sur l'heure de permanence et de le reposer à la fin.



Plusieurs espaces dans la salle de permanence

→ Un espace calme : travail individuel et repos :

- silence
- lire
- travailler
- dessiner
- mais surtout pas de bruit



→ Un espace un peu moins calme : Art-Dessins-Jeux de société-Activités manuelles :

- être fair play
- aucune insulte
- pas de cri, ni engueulade
- chuchoter
- jeux assis
- Pas de jeux de rôle
- pas de jeu où il faut taper (style dooble, gobbit...)
- pas de déplacement sans l'accord du surveillant
- n'est pas autorisé : s'asseoir en groupe et discuter dans le seul but de se réunir ... et de discuter !
- Maximum de 5 personnes autour de la table



→ Un espace technologique : Ordinateurs :

- Temps limité : 15 minutes pour jeux et/ou cours à recopier
- 30 minutes pour travail important
- Aucun bruit qui sort des ordinateurs (pas de musique ni de sons de jeux)



Le bruit : un décibelmètre pour mesurer l'intensité du bruit

- feu tricolore ou smiley vert (le son est convenable), orange (trop fort), rouge (inadmissible).
- 2 oranges = 1 rouge.
- Au bout de 2 rouges ou de 4 orange = que du travail individuel, sauf les exposés sur l'ordi ou le travail très important en groupe.



Inscription en début d'heure sur un espace sur le tableau blanc à l'entrée de la permanence

- Inscription en début d'heure dans un des deux espaces : espace calme ou collectif.



Déplacements dans la permanence

- Il est interdit de changer d'espace : une fois inscrit on reste pour toute la permanence.
- Pour changer d'espace ou pour se déplacer dans un espace, on demande impérativement au surveillant qui est libre d'accepter ou de refuser.

Et pour les téméraires des bêtises ? Zones commissariat

- 4 espaces maximum : pas de zone commissariat près de l'endroit collectif.
- modalités : quand on dépasse les bornes ou quand on prit plusieurs avertissements (3ème avertissement = direction la zone commissariat).
- chaises tournées vers le mur.

Comment se rendre en salle 17 ou au CDI lorsque j'ai une heure d'études ?

- salle 17 : pour qu'il y ait une cohérence avec la règle pour monter en classe, les élèves se mettent en rang devant la Vie Scolaire à 8h30, 10h40, 14h, 15h10. Aux autres heures, ils montent directement en salle 17.
- CDI : les élèves qui veulent aller au CDI se rangent directement devant le CDI. Pour plus de fluidité, en plus de l'emploi du temps affiché dans la vitrine, la professeure documentaliste indiquera sur la porte d'entrée « OUVERT » ou « FERME » à l'aide d'un panneau recto verso affiché à l'intérieur.

